

COMMUNE DE PLOMBIÈRES
AVIS DE PUBLICATION – MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

La Commune de Plombières lance un appel à candidatures en vue de la mise à disposition temporaire et précaire d'un terrain communal privé, situé à 4850 Montzen, sur la place communale (esplanade à côté de l'église) cadastrée section A, n° 625/B, pour l'exploitation d'un bar éphémère durant la période estivale allant du 15 juin au 13 septembre 2026, hors kermesse. L'activité sera obligatoirement suspendue du jeudi 30 juillet au mardi 04 août 2026.

Objet de l'appel :

Le présent avis vise à sélectionner un opérateur chargé d'exploiter un bar temporaire proposant une offre conviviale et de qualité, contribuant à l'animation locale et à l'attractivité du village.

Conditions d'exploitation :

- L'activité devra être exercée exclusivement durant la période définie ci-dessus.
- Le candidat s'engage à proposer des plages horaires d'ouverture hebdomadaires et adaptées à la saison estivale, elles devront être approuvées par le collège communal.
- L'exploitation devra se faire dans le strict respect :
 - de l'ordonnance de police en vigueur,
 - des réglementations applicables en matière d'HoReCa (AFSCA,...), Sabam, de sécurité et d'hygiène,
 - de la tranquillité publique et de la quiétude des riverains (gestion du bruit, propreté, sécurité),
 - du Memento de la zone de secours relatif à la sécurité des événements.
- Le candidat ne pourra pas diffuser les matchs de la coupe du monde de football.
- Le candidat est tenu de mettre en place les moyens adéquats pour garantir la sécurité du site et préserver l'intégrité des monuments funéraires, lesquels ne peuvent faire l'objet d'aucune dégradation.
- La mise à disposition est consentie pour **un loyer de 19,21€ par jour, à payer anticipativement**, pour le lundi 15 juin 2026 au plus tard.
- À la fin de la saison, une remise en état complète des lieux devra obligatoirement être effectuée. **Une caution de 500,00 €** est exigée à titre de garantie et sera restituée après vérification de l'état des lieux.

Critères de sélection :

Les candidatures seront évaluées notamment sur base :

- de la qualité du projet proposé,
- de l'intégration dans l'environnement local, le projet devra veiller à assurer une complémentarité avec les commerces déjà présents à proximité.
- des mesures prévues pour garantir le respect du voisinage,
- de l'expérience du candidat dans des projets similaires.

Modalités de candidature :

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- une présentation détaillée du projet comprenant : des plans, la gestion des déchets et les raccordements (eau, électricité) sanitaire, ...
- les horaires d'exploitation envisagés,
- les mesures prévues en matière de gestion des nuisances,
- les références éventuelles du candidat.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le 25 mai 2026 au service urbanisme, Place du 3ème Millénaire, n° 1 à 4850 Plombières,

La commune se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux candidats.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service de l'Urbanisme (Monsieur Gordy HABETS - tél.: 087/78.91.33 – gordy.habets@plombieres.be).

A Plombières,
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,
F. MAILOT (s)

La Bourgmestre,
M. HABETS (s)